



## Droits de visite ou d'accueil par les grands parents

Par **ROGET\_old**, le **04/11/2007** à **10:40**

Nous sommes grands parents de deux petites filles avons beaucoup de difficultes à avoir nos petits enfants Les parents punissent notre petite fille pour quelle ne puisse pas nous voir essayons d etre conciliant mais malgre tout nous obtenons de facon déguisé des refus que doit on faire pour légalisé ou meme voir nos petits enfants je précise les parents ne sont en aucun cas séparés

Par **patrick02**, le **04/11/2007** à **11:40**

Bonjour,

Le droit de visite simple de grands parents peut être octroyé par un Juge aux affaires familiales auprès duquel vous devez déposer une requête.

Il est possible qu'une mesure d'enquête sociale soit ordonnée afin de s'assurer des conditions morales et matérielles dont vous disposez. D'autre part, il faut aussi que votre action soit de nature à satisfaire aux besoins affectifs de vos petits enfants.

Voilà, bonne chance à vous;